

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PORTNEUF
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF
LE 17 NOVEMBRE 2025**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue à 19 h au lieu ordinaire des sessions.

Sont présents les membres du Conseil suivants :

M. Jean-René Côté	Conseiller siège # 1
Mme Isabelle Moisan	Conseillère siège # 2
Mme Christina Beaumont	Conseillère siège # 3
M. Yvan Paquet	Conseiller siège # 4
Mme Isabelle Quirion	Conseillère siège # 6

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Cédric Champagne.

Est également présent :

M. Ibrahima Nguirane	Directeur général et greffier-trésorier
----------------------	---

Est absente :

Mme Edith Cooke	Conseillère siège # 5
-----------------	-----------------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 00. Le maire Cédric Champagne souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et mentionne que la séance sera enregistrée.

203-17-11-25

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**SUR LA PROPOSITION DE M. Jean-René Côté,
APPUYÉE PAR Mme Christina Beaumont,**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que présenté.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal du 2 octobre 2025

2- SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS

- 2.1 Élections municipales 2025
- 2.2 Dossier de l'église : rapport d'inspection et rapport d'évaluation des coûts

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

4- ADMINISTRATION

- 4.1 Présentation des comptes payés, des comptes à payer et des chèques
- 4.2 Encadrement du processus de réception des documents destinés au Conseil municipal
- 4.3 Motion de félicitations à Mme Line Bibeau pour la première Semaine nationale de reconnaissance des brigadiers et brigadières scolaires
- 4.4 Modification de l'indemnité de kilométrage au 1^{er} octobre 2025
- 4.5 Approbation de la nouvelle programmation de la TECQ 2024-2028
- 4.6 Autorisation de déposer une demande de commandite au Fonds d'aide du Développement du milieu auprès de la Caisse Desjardins de Saint-Raymond – Sainte- Catherine – Projet « La Municipalité à portée d'écran »
- 4.7 Demande d'assurance – FADOQ – Club de l'amitié Saint-Léonard-de-Portneuf

- 4.8 Remboursement du règlement 496-24 décrétant un emprunt de 600 000 \$ pour des travaux d'asphaltage dans la route Bédard et le chemin Frenette ainsi que des changements de ponceaux sur la rue Lesage et le rang Saint-Antoine
- 4.9 Ressources humaines – Autorisation d'embaucher l'agent de développement économique, touristique et responsable des loisirs et de la culture
- 4.10 Ressources humaines – Affichage du poste de préposé à la patinoire
- 4.11 Adoption du budget 2026 de la régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

5- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 5.1 Rapport écrit de l'inspecteur en urbanisme et en environnement

6- VOIRIE – TRANSPORT – TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU

- 6.1 Rapport écrit de l'inspecteur des travaux publics
- 6.2 Autorisation de paiement des bornes d'incendie
- 6.3 Autorisation de paiement à la ferme Clément Morasse SENC- Déneigement de conteneurs à déchets et recyclages
- 6.4 Autorisation de paiement à la compagnie Dompierre pour des travaux de gravellage et relocalisation des conteneurs à déchets
- 6.5 Soumission offre de service pour déneigement – Chemin du lac du pont-de-Pierre et conteneurs à déchets et recyclages

7- LOISIRS – SPORTS – CULTURE – FAMILLE – VIE COMMUNAUTAIRE

- 7.1 Rapport écrit du service du développement économique, des loisirs et de la culture
- 7.2 Autorisation de déposer une demande de subvention pour embaucher un(e) étudiant(e) dans le cadre d'Emploi d'été Canada (EEC) 2026
- 7.3 Reddition de compte - Subvention Unité de loisirs et de sport de la Capitale-Nationale (ULSCN)

8- SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8.1 Rapport du service d'incendie de Saint-Raymond – Octobre 2025

9- RAPPORTS DES COMITÉS

Aucun

10- BORDEREAUX DE CORRESPONDANCE

- 10.1 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) – Sensibilisation à la cybersécurité
- 10.2 Documents du Comité de requalification de l'église de Saint-Léonard-de-Portneuf (CRÉSLP)

11- PÉRIODE DE QUESTIONS

12- VARIA

- 12.1 Remerciements FADOQ – Club de l'amitié Saint-Léonard-de-Portneuf et CRÉSLP

13- LEVÉE DE LA SÉANCE

204-17-11-25

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 SEPTEMBRE 2025

SUR LA PROPOSITION DE M. Jean-René Côté,

APPUYÉE PAR Mme Isabelle Quirion,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'adopter le procès-verbal du 2 octobre 2025.

SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS

Élections municipales 2025

Le maire, M. Cédric Champagne, exprime ses sincères remerciements à l'ensemble des citoyens de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf. Il adresse sa profonde gratitude à toutes celles

et tous ceux qui ont exercé leur droit de vote, contribuant ainsi à la vitalité démocratique de notre village. Il a déposé son discours auprès du greffier en séance tenante. Le document sera disponible sur le site internet de la Municipalité.

Dossier de l'église

Le rapport d'inspection et l'évaluation des coûts a été reçu. Une rencontre des membres du Conseil est prévue pour analyser le dossier. Certaines questions ont déjà été transmises à la Fabrique concernant le rapport d'inspection et nous demeurons en attente d'une rencontre subséquente pour la poursuite du dossier.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des échanges ont eu lieu sur divers sujets d'intérêt pour les citoyennes et citoyens, notamment :

- Emprunt destiné aux travaux des réservoirs;
- Évaluation de l'état actuel de l'église;
- Droit acquis concernant le stationnement pour l'accès au cimetière;
- Application d'époxy au réservoir, inquiétude sur la toxicité;
- Inquiétudes soulevées au sujet de la garderie;
- Organisation d'événements à l'église;
- Décision attendue quant à l'achat de l'église.

ADMINISTRATION

205-17-11-25

PRÉSENTATION DES COMPTES PAYÉS, DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES

SUR LA PROPOSITION DE M. Jean-René Côté.,

APPUYÉE PAR Mme Christina Beaumont,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **D'ACCEPTER** la présentation des comptes payés au montant 251 858.67 \$, de payer les comptes à payer au montant de 94 447.50 \$, et d'annexer le tout au présent procès-verbal.

ADOPTÉE.

206-17-11-25

ENCADREMENT DU PROCESSUS DE RÉCEPTION DES DOCUMENTS DESTINÉS AU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la transmission tardive ou incomplète des documents destinés au Conseil municipal peut nuire à la qualité des délibérations et des décisions;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'établir un processus clair et uniforme afin d'assurer le respect des délais et la rigueur de l'analyse des documents soumis;

CONSIDÉRANT QUE le greffier est responsable de la gestion administrative des séances du Conseil et de la conformité des documents;

SUR LA PROPOSITION DE Mme Isabelle Quirion,

APPUYÉE PAR Mme Isabelle Moisan,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :

- Tout document destiné à être inscrit à l'ordre du jour d'une séance du Conseil municipal doit être transmis au service de la greffe au plus tard vingt-cinq (25) jours ouvrables avant la date fixée pour ladite séance. Les documents reçus après ce délai seront reportés à une séance subséquente;
- Les documents doivent être en format électronique (PDF ou Word) et conformes aux normes de présentation de la Municipalité;

- Le greffier vérifie la conformité et transmet aux services concernés pour analyse technique ou financier, le cas échant;
- Les services municipaux doivent fournir leurs analyses dans les délais prescrits.

ADOPTÉE.

207-17-11-25

MOTION DE FÉLICITATIONS À MME LINE BIBEAU POUR LA PREMIÈRE SEMAINE NATIONALE DE RECONNAISSANCE DES BRIGADIERS ET BRIGADIÈRES SCOLAIRES

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des élèves aux abords des écoles constitue une priorité pour l'ensemble de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE les brigadiers et brigadières scolaires jouent un rôle essentiel en assurant la protection des enfants lors de leurs déplacements quotidiens;

CONSIDÉRANT QUE Mme Line Bibeau s'est distinguée par son engagement, son professionnalisme et son dévouement envers la sécurité des élèves;

CONSIDÉRANT QUE la première Semaine nationale de reconnaissance des brigadiers et brigadières scolaires, tenue du 27 octobre au 2 novembre 2025 a permis de souligner l'importance de leur contribution et de mettre en valeur leur travail indispensable;

SUR LA PROPOSITION DE Mme Christina Beaumont,

APPUYÉE PAR Mme Isabelle Moisan,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **QUE** le Conseil de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf adresse ses plus sincères félicitations à Mme Line Bibeau pour sa contribution remarquable, son implication exemplaire et le rôle essentiel qu'elle exerce auprès des jeunes, dans le cadre de la première Semaine nationale de reconnaissance des brigadiers et brigadières scolaires;
- **QUE** la présente résolution soit transmise à Mme Line Bibeau afin de témoigner officiellement de la gratitude et de l'appréciation de la communauté.

ADOPTÉE.

208-17-11-25

MODIFICATION DE L'INDEMNITÉ DE KILOMÉTRAGE AU 1^{ER} OCTOBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE l'indemnité de kilométrage a été modifiée au 1er octobre 20225;

CONSIDÉRANT QUE les employés de la Municipalité utilise occasionnellement leur véhicule dans le cadre de leur travail;

SUR LA PROPOSITION DE Mme Isabelle Quirion,

APPUYÉE PAR Mme Christina Beaumont,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **DE MODIFIER** l'indemnité de kilométrage de 0,635 \$ à 0,645 \$/km et ce rétroactivement au 1^{er} octobre 2025.

ADOPTÉE.

209-17-11-25

APPROBATION DE LA NOUVELLE PROGRAMMATION DE LA TECQ 2024-2028

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ)* pour les années 2024 à 2028;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

SUR LA PROPOSITION DE Mme Isabelle Moisan,

APPUYÉE PAR M. Yvan Paquet,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS QUE :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;
- La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE.

210-17-11-25

AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE COMMANDITE AU FONDS D'AIDE DU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU AUPRÈS DE LA CAISSE DESJARDINS DE SAINT-RAYMOND – SAINTE-CATHERINE -PROJET « LA MUNICIPALITÉ À PORTÉE D'ÉCRAN »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf souhaite améliorer ses outils de communication afin d'offrir une information accessible, rapide et moderne à ses citoyens et visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE le projet « La Municipalité à portée d'écran » consiste à installer une enseigne numérique extérieure permettant la diffusion en temps réel des avis municipaux, des événements communautaires et des informations touristiques;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet contribuera à renforcer la proximité avec les citoyens, à valoriser l'image innovante de la Municipalité et à stimuler la vitalité économique locale;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins de Saint-Raymond – Sainte-Catherine, par son *Fonds d'aide au développement du milieu* soutient des initiatives favorisant le développement et la vitalité des communautés;

SUR LA PROPOSITION DE Mme Isabelle Quirion,

APPUYÉE PAR M. Jean-René Côté,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **QUE** le Conseil municipal autorise le directeur général et greffier-trésorier à déposer une demande de commandite auprès du *Fonds d'aide au développement du milieu* de la Caisse Desjardins de Saint-Raymond – Sainte-Catherine pour le projet « *La Municipalité à portée d'écran* » et à signer tout document requis pour concrétiser cette démarche.

ADOPTÉE AVEC ABSTENTION DE MME CHRISTINA BEAUMONT.

211-17-11-25

DEMANDE D'ASSURANCE – FADOQ – CLUB DE L'AMITIÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF

CONSIDÉRANT QUE le Club FADOQ – Saint-Léonard-de-Portneuf est un organisme reconnu par la Municipalité et organise des activités favorisant la vie communautaire;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a présenté une demande afin d'être ajouté à la police d'assurance responsabilité civile de la Municipalité à titre d'assuré additionnel;

CONSIDÉRANT QUE l'assureur de la Municipalité est Ellipse Assurances et que cette demande respecte les conditions prévues par la police en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme s'engage à payer les frais requis pour cet ajout;

SUR LA PROPOSITION DE Mme Christina Beaumont,

APPUYÉE PAR Mme Isabelle Moisan,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **QUE** le Conseil municipal accepte la demande du Club FADOQ – Saint-Léonard-de-Portneuf et autorise son ajout à la police d'assurance responsabilité civile de la Municipalité à titre d'assuré additionnel auprès d'Ellipse Assurances;
- **QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer tout document requis relatif à cette démarche.

ADOPTÉE.

212-17-11-25

REMBOURSEMENT DU RÈGLEMENT 496-24 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 600 000 \$ POUR DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE DANS LA ROUTE BÉDARD ET LE CHEMIN FRENETTE AINSI QUE DES CHANGEMENTS DE PONCEAUX SUR LA RUE LESAGE ET LE RANG SAINT-ANTOINE

CONSIDÉRANT QUE le règlement n° 496-24 décrète un emprunt de 600 000 \$ pour des travaux d'asphaltage sur la route Bédard et le chemin Frenette ainsi que pour le remplacement de ponceaux sur la rue Lesage et le rang Saint-Antoine;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la subvention de la TECQ et que les travaux sont entièrement financés par ce programme;

SUR LA PROPOSITION DE Mme Isabelle Quirion,

APPUYÉE PAR M. Yvan Paquet,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **QUE** le Conseil municipal autorise le directeur général et greffier-trésorier à procéder au remboursement du prêt temporaire contracté en vertu du règlement n° 496-24 auprès de l'institution financière concernée, conformément aux dispositions applicables.

ADOPTÉE.

213-17-11-25

**RESSOURCES HUMAINES – AUTORISATION D’EMBAUCHER L’AGENT DE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET RESPONSABLE DES LOISIRS
ET DE LA CULTURE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf souhaite pourvoir le poste d’agent de développement économique, touristique et responsable des loisirs et de la culture afin de soutenir la croissance et la vitalité communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le processus de sélection a été réalisé conformément aux politiques de la Municipalité;

SUR LA PROPOSITION DE Mme Christina Beaumont,

APPUYÉE PAR M. Jean-René Côté,

IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **QUE** le Conseil municipal autorise l’embauche de M. Danick Julien au poste d’agent de développement économique, touristique et responsable des loisirs et de la culture, selon les conditions de travail en vigueur à la Municipalité;
- **QUE** la rémunération soit fixée à l’échelon 5 de la grille salariale en vigueur;
- **QUE** son entrée en fonction soit prévue le 24 novembre 2025.

ADOPTÉE.

214-17-11-25

**RESSOURCES HUMAINES – AUTORISATION D’AFFICHAGE DU POSTE DE
PRÉPOSÉ(E) À LA PATINOIRE**

CONSIDÉRANT QUE le poste de préposé(e) à la patinoire est vacant;

CONSIDÉRANT QUE les besoins opérationnels de la Municipalité exigent que ce poste soit comblé;

SUR LA PROPOSITION DE Mme Isabelle Moisan,

APPUYÉE PAR Mme Isabelle Quirion,

IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **D’AUTORISER** le directeur général et greffier-trésorier à procéder à l’affichage du poste de préposé(e) à la patinoire.

ADOPTÉE.

215-17-11-25

**ADOPTION DU BUDGET 2026 DE LA RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES DE PORTNEUF**

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a adopté le 18 septembre 2025 ses prévisions budgétaires pour l’exercice financier 2026;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités membres de la Régie doivent approuver le budget 2026 par une résolution de leur Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE cette procédure réfère à l’article 603 du *Code municipal du Québec* ou 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*;

SUR LA PROPOSITION DE M. Jean-René Côté,

APPUYÉE PAR Mme Isabelle Quirion,

IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **QUE** le Conseil municipal de Saint-Léonard-de-Portneuf adopte le budget 2026 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf représentant des revenus et des dépenses équilibrées pour 21 452 818 \$;

- **QUE** le Conseil municipal de Saint-Léonard-de-Portneuf adopte la quote-part GMR 2026 présentée dans le tableau Rapport final de tonnage pour le calcul des quotes-parts 2026, établie à deux cent treize dollars et quatre-vingt-neuf (213,89 \$) par tonne métrique et qui représente une augmentation de 2,95 %, considérant que cette augmentation varie d'une municipalité à une autre;
- **QUE** le Conseil municipal de Saint-Léonard-de-Portneuf adopte la quote-part BFS 2026 présentée dans le tableau Quotes-parts 2026 – Boues de fosses septiques, sachant que ces quotes-parts sont établies par secteur, révisées et facturées au réel à la fin de chaque année financière, représentant 219,09 \$ pour le secteur A-B, 192,99 \$ pour le secteur C et 163,20 \$ pour le secteur D;
- **QUE** le Conseil municipal de Saint-Léonard-de-Portneuf approuve également le programme triennal des immobilisations 2026-2028 de 14 222 593 \$ adopté par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf le 18 septembre 2025.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Rapport écrit de l'inspecteur en urbanisme et en environnement

Monsieur Jean-René Côté, conseiller, procède à la lecture du rapport écrit par Gestion UrbaniTerra. Ce rapport, déposé officiellement en séance tenante, sera annexé au présent procès-verbal.

VOIRIE – TRANSPORT – TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU

Rapport écrit de l'inspecteur des travaux publics

Monsieur Jean-René Côté, conseiller, procède à la lecture du rapport écrit de l'inspecteur des travaux publics. Ce rapport, déposé officiellement en séance tenante, sera annexé au présent procès-verbal.

216-17-11-25

AUTORISATION DE PAIEMENT DES BORNES D'INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf doit procéder à l'acquisition de deux (2) bornes d'incendie afin d'assurer la sécurité incendie sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le responsable des travaux publics est mandaté pour effectuer l'achat conformément aux politiques de la Municipalité;

SUR LA PROPOSITION DE Mme Christina Beaumont,

APPUYÉE PAR Mme Isabelle Moisan,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **QUE** le Conseil municipal accepte la soumission de la compagnie Réal Huot pour l'achat de deux bornes d'incendie au montant de 8 765,30 \$ plus taxes;
- **QUE** le Conseil municipal autorise le responsable des travaux publics à procéder à l'achat de deux bornes d'incendie;
- **DE PAYER** la dépense au poste budgétaire # 02-22000-526.

ADOPTÉE.

217-17-11-25

AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FERME CLÉMENT MORASSE SENC – DÉNEIGEMENT DE CONTENEURS À DÉCHETS ET RECYCLAGES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf doit assurer le déneigement des conteneurs situés sur la route Turgeon et au Lac Oasis pour la période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE la Ferme Clément Morasse SENC a soumis une offre de service pour effectuer ce service pour la période de novembre 2025 à avril 2026 pour un coût total de 300 \$ plus taxes;

SUR LA PROPOSITION DE Mme Isabelle Quirion,

APPUYÉE PAR M. Yvan Paquet,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **QUE** le Conseil municipal accepte la soumission de la Ferme Clément Morasse SENC;
- **DE PAYER** la dépense au poste budgétaire # 02 45110 443.

ADOPTÉE.

218-17-11-25

AUTORISATION DE PAIEMENT À LA COMPAGNIE DOMPIERRE TRANSPORT POUR DES TRAVAUX D'ACCOTEMENT ET DE GRAVELAGE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf doit effectuer des travaux d'accotement et de gravelage dans les rues Lesage et Turgeon et rang Saint-Antoine;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Dompierre Transport a été mandatée pour réaliser ces travaux et que la facturation sera établie en fonction des heures réellement effectuées;

SUR LA PROPOSITION DE Mme Christina Beaumont,

APPUYÉE PAR Mme Isabelle Quirion,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **QUE** le Conseil municipal autorise la compagnie Dompierre Transport à réaliser les travaux d'accotement et de gravelage dans les rues Lesage et Turgeon et rang Saint-Antoine;
- **DE PAYER** la dépense à la réception de la facture finale aux postes budgétaires # 02 32040 516 et # 02 32055 629.

ADOPTÉE.

219-17-11-25

SOUMISSION OFFRE DE SERVICE POUR DÉNEIGEMENT – CHEMIN DU LAC DU PONT-DE-PIERRE ET LES CONTENEURS À DÉCHETS ET RECYCLAGES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf doit assurer le déneigement du chemin du Lac du Pont-de-Pierre ainsi que des conteneurs situés au chemin Berthiaume, au Lac du Pont-de-Pierre et à la Chute à l'Ours pour la période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue de M. Mathieu Morasse pour ces services s'élève à 8 646,64 \$ plus taxes;

SUR LA PROPOSITION DE Mme Isabelle Moisan,

APPUYÉE PAR Mme Isabelle Quirion,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **D'ACCEPTER** la soumission pour le déneigement du chemin du Lac du Pont-de-Pierre et des conteneurs situés chemin Berthiaume, Lac du Pont-de-Pierre et Chute à l'Ours;

- **DE PAYER** la dépense aux postes budgétaires # 02 33001 443 et # 02 45110 443.

ADOPTÉE.

LOISIRS – SPORTS – CULTURE – FAMILLE – VIE COMMUNAUTAIRE

Rapport écrit du service du développement économique, des loisirs et de la culture

La conseillère Mme Christina Beaumont procède à la lecture du rapport et présente les différentes activités qui y sont d'écrites.

220-17-11-25

**AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR
EMBAUCHER UN ÉTUDIANT(E) DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOI D'ÉTÉ
CANADA (ECC) 2026**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf souhaite embaucher un(e) étudiant(e) pour la période estivale 2026 afin d'appuyer le service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le programme *Emploi d'été Canada (ECC)* offre une subvention pour l'embauche d'étudiants durant la saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE le programme *Emploi d'été Canada (ECC)* vise à offrir aux jeunes une expérience de travail significative pour développer leurs compétences et favoriser leur intégration au marché du travail;

SUR LA PROPOSITION DE Mme Christina Beaumont,

APPUYÉE PAR Mme Isabelle Moisan,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **QUE** le Conseil municipal autorise le directeur général et greffier-trésorier ou l'agent de développement économique, touristique et responsable du service des loisirs et de la culture à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme *Emploi d'été (ECC) Canada 2026* pour l'embauche d'un(e) étudiant(e) affecté(e) aux travaux publics conformément aux conditions du programme.

ADOPTÉE.

221-17-11-25

**REDDITION DE COMPTE – SUBVENTION UNITÉ DE LOISIRS ET DE SPORT DE LA
CAPITALE-NATIONALE (ULSCN)**

CONSIDÉRANT QUE l'Unité de loisirs et de sport de la Capitale-Nationale (ULSCN) a octroyée à la Municipalité une subvention totalisant un montant de 10 000 \$ pour l'achat d'équipements sportifs dans le cadre du programme *Circonflexe Prêt-pour-bouger*;

CONSIDÉRANT QUE cette subvention implique l'affichage du logo Circonflexe et la mention de sa participation dans toutes les communications ainsi que la présence du point de service sur la plateforme Circonflexe;

CONSIDÉRANT QU'un premier versement de 8 750 \$ a été reçu et que le dernier versement de 1 250 \$ sera effectué après la reddition de comptes;

CONSIDÉRANT QUE les factures totalisent 11 032,45 \$ taxes incluses pour une dépense réelle de 10 074,10 \$ après récupération des taxes;

SUR LA PROPOSITION DE Mme Isabelle Quirion,

APPUYÉE PAR Mme Isabelle Moisan,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **QUE** le Conseil municipal accepte la reddition de comptes pour la subvention ULSCN conformément aux conditions du programme *Circonflexe Prêt-pour-bouger*;

- **DE MANDATER** l'agente de bureau et de greffe de transmettre la reddition de comptes;
- **DE PAYER** la dépense pour l'achat d'équipements sportifs au poste budgétaire # 02 70150 649.

ADOPTÉE.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rapport du service d'incendie de la Ville de Saint-Raymond – Octobre 2025

RAPPORTS DES COMITÉS

Aucun

BORDREAUX DE CORRESPONDANCE

Le Conseil municipal confirme la réception des lettres suivantes et remercie les signataires.

- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) – Sensibilisation à la cybersécurité
- Documents du Comité de requalification de l'église de Saint-Léonard-de-Portneuf (CRÉSLP)

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des échanges ont eu lieu sur divers sujets d'intérêt pour les citoyennes et citoyens, notamment :

- Les taxes payées en trop par les citoyens que la municipalité a remboursées;
- Le seuil de la TECQ et les coûts associés;
- Les égouts;
- La traverse pour piétons;
- Les problématiques liées à la rue Lortie;
- Le prix des matières résiduelles.

VARIA

- Le maire a remercié la FADOQ – Club de l'amitié Saint-Léonard-de-Portneuf et CRÉSLP pour leur initiative de remplir les réservoirs d'huile destinés au chauffage de l'église.

222-17-11-25

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets étant épuisés, il est proposé par Mme Christina Beaumont et résolu unanimement de lever l'assemblée à 20 h 04.

Monsieur Cédric Champagne
Maire

Monsieur Ibrahima Nguirane
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Cédric Champagne, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.